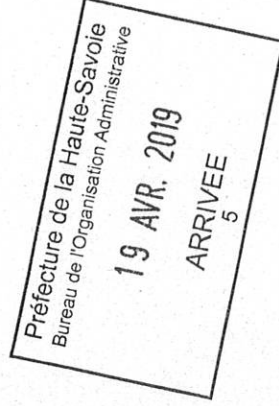


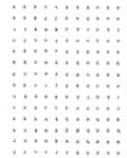
Opération d'aménagement de l'ilot « rue Montpelaz / rue des Tours » : bilan de la concertation préalable – phase 1

18 AVR. 2019

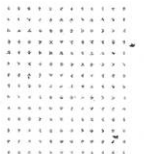
Bilan de concertation –
Annexe au Conseil Municipal du



Conseil Municipal du 18 avril 2019 : Annexe à la délibération



Ville de Rumilly
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
www.mairie-rumilly74.fr



INDEX

1/ Contexte du projet d'aménagement :

- 1.1/ Les objectifs du projet.
- 1.2/ Le contexte réglementaire.
- 1.3/ Les modalités de concertation fixées.
- 1.4/ L'organisation effective de la concertation.
- 1.5/ Le bilan quantitatif de la concertation :
 - 1.5.1/ Réunion publique.
 - 1.5.2/ Registre, remarques écrites.

2/ Synthèse des contributions et analyse :

Introduction – Méthodologie d'analyse.

Analyse des contributions et réponse de la maîtrise d'ouvrage pour chaque point présenté :

2.1/ Les questions et remarques liées à la concertation sur ce projet et aux acquisitions foncières :

- 2.1.1/ Les questions et remarques liées à la concertation sur ce projet.
- 2.1.2/ Les questions et remarques liées aux acquisitions foncières.

2.2/ Les questions et remarques liées au projet d'aménagement :

- 2.2.1/ Les questions et remarques sur les logements à construire en termes de forme urbaine et de densité.
- 2.2.2/ Les questions et remarques liées au patrimoine ancien.
- 2.2.3/ Les questions et remarques liées aux stationnements privés et publics.
- 2.2.4/ Les questions et remarques liées aux circulations et mobilités.
- 2.2.5/ Les questions et remarques liées aux activités commerciales.
- 2.2.6/ Les questions et remarques diverses.

3/ Orientations globales proposées.

Annexes au dossier.

1/ Contexte du projet d'aménagement :

1.1/ Les objectifs du projet :

La Ville de Rumilly, assistée d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme et ingénierie routière, travaille depuis plusieurs mois sur une étude d'urbanisme dite « Etude prospective sur le développement urbain du centre-ville ». Elle constitue un plan guide pour l'aménagement des différents sous-secteurs du centre-ville pour les années qui viennent. Par ailleurs, la Ville de Rumilly a été retenue dans le dispositif gouvernemental « Action cœur de ville » en signant une convention avec l'Etat et les différents partenaires financiers le 28/09/2018, et différentes actions vont être progressivement mises en place, dans ce cadre.

Au cours de l'étude prospective d'urbanisme comme lors des premiers échanges sur le dispositif « Action cœur de ville », il a été mis en évidence la nécessité de travailler de manière concrète et prioritaire sur l'îlot rue Montpelaz / rue des Tours, secteur situé dans la continuité immédiate de l'opération d'aménagement du site de l'ancien hôpital (opération dite Le Forum). En effet, ce secteur connaît une certaine dévitalisation malgré sa position stratégique entre le centre-ville haut (place d'Armes / gare) et le centre historique. La rue Montpelaz souffre d'une image dégradée et le secteur de la rue des Tours en limite, composé en partie d'annexes, pourrait être réintégré à la trame urbaine. Travailler sur ces deux espaces dans une logique d'ensemble permettrait de conduire une opération d'aménagement de nature à redynamiser ce secteur charnière de la ville.

Dans la mesure où la commune est en train de rédiger un cahier des charges en vue de consulter des aménageurs potentiels sur un programme précis, les éléments principaux du programme ont été soumis à concertation (pièce n° 2). Un premier bilan de concertation est alors dressé avant le lancement de la consultation des aménageurs.

Cette concertation sera alors réactivée sur la base des propositions de l'aménageur retenu pour l'opération. Pour cette deuxième phase et ceci dans la continuité de la concertation précédente, de nouvelles modalités de concertation seront alors décidées au Conseil Municipal. A l'issue de cette phase, un bilan définitif sera arrêté.

Le Conseil Municipal du 24/01/2019 a délibéré sur les objectifs poursuivis (pièce n° 1) et sur les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Au terme de cette phase, le Conseil Municipal doit dresser le bilan de la concertation, ajuster si nécessaire les objectifs poursuivis de l'opération d'aménagement afin d'arrêter le projet.

A l'issue de cette concertation, un bilan provisoire de concertation est tiré par le Conseil Municipal avec un réajustement éventuel de certains éléments du projet.

Le périmètre envisagé par cette opération a été joint dans le dossier de concertation.

L'aménagement de l'ilot a pour but de répondre à cinq objectifs principaux :

- Réinsérer ce quartier délaissé dans la trame urbaine.
- Faire revenir des habitants en cœur de ville par la réalisation de logements qualitatifs et diversifiés.
- Intervenir fortement sur l'espace public de la rue Montpelaz de manière à permettre des cheminements sécurisés, lisibles, agréables et attractifs entre la place d'Armes et le centre-ville historique.
- Aménager une succession d'espaces publics qualitatifs de manière à créer des parcours urbains agréables.
- Concentrer l'activité commerciale suivant des parcours marchands lisibles et attractifs.

1.2/ Le contexte réglementaire :

Au travers de la concertation, il s'agit de favoriser la participation citoyenne dans l'élaboration d'un projet ; elle permet de :

- prendre les décisions nécessaires à l'avancement du projet en répondant mieux aux besoins et aux attentes des citoyens,
- répondre aux interrogations et aux inquiétudes des citoyens liées au changement généré par le projet.

S'agissant d'une opération d'aménagement et de renouvellement urbain, une concertation de la population préalable à l'arrêt du projet est non seulement souhaitable, mais obligatoire au titre des articles L300-2 et R300-1 du Code de l'urbanisme.

Au terme de la phase de concertation, un bilan est dressé qui valide ou invalide les objectifs susmentionnés, les complète.

La délibération du conseil municipal porte sur ce bilan avec :

- les objectifs éventuellement amendés sur les points à définir,
- les orientations à prendre en compte pour la définition du projet.

1.3/ Les modalités de concertation fixées :

Les modalités de concertation fixées par délibération du Conseil Municipal du 24/01/2019 prévoient :

- Une mise à disposition des éléments du dossier :
 - o sur le site internet de la Ville, avec une messagerie dédiée ;
 - o en mairie pendant les heures d'ouverture, avec un registre disponible pour consigner les remarques et observations pendant toute cette période.
- Une réunion publique pour présenter les éléments principaux du programme envisagé de l'opération d'aménagement.
- Une concertation des associations économiques locales, chambres consulaires et union départementale de l'architecture et du patrimoine.

Il est précisé que la période de mise à disposition du dossier du projet était prévue pendant une durée de deux mois

1.4/ L'organisation effective de la concertation :

Elle s'est déroulée de la manière suivante :

- **Mise à disposition du dossier du projet (pièce n° 2) en mairie de Rumilly** (accueil mairie / service urbanisme) aux heures d'ouverture du service sur la période du 1^{er} février 2019 au 1^{er} avril 2019 inclus, avec un registre disponible pour consigner les observations pendant toute cette période. Ce dossier a également été consultable sur le site de la mairie pendant la même période. Cette concertation a été annoncée sur le site de la ville en page d'actualité et dans une rubrique urbanisme spécifique (pièce n° 3).
- **Réunion publique le 28 février 2019 à 19 h 30 (salle des fêtes de Rumilly)** pour présenter le projet et en débattre. 110 personnes environ se sont rendues sur place. Nous renvoyons au document présenté lors de cette réunion (pièce n° 4) et à son compte-rendu (pièce n° 5).

A noter qu'une information de la tenue de cette réunion publique a été faite :

- dans la presse locale : l'Hebdo des Savoie du 31/01/2019 (annexe n° 6), le Dauphiné Libéré du 02/02/2019 (pièce n° 7) et dans celui du 25/02/2019 (pièce n° 8).
- par voie d'affiche en mairie (vitrine extérieure) (pièce n° 9).
- sur les panneaux lumineux (pièce n° 10).
- en page d'actualité du site de la mairie (pièce n° 11).

A noter que les modalités de concertation ont été annoncées :

- dans la presse locale : le Dauphiné Libéré du 27/01/2019 (pièce n° 12) et l'Hebdo des Savoie du 31/01/2019 (pièce n° 6 visée ci-avant également). Elles ont été rappelées dans le Dauphiné Libéré du 04/02/2019 (pièce n° 13) et dans l'Hebdo des Savoie du 14/02/2019 (pièce n° 14).
- sur les panneaux lumineux en Ville (pièce n° 15).
- dans les Newsletters des 31/01/2019 et 14/02/2019 envoyées aux 3 500 abonnés (pièce n° 16).
- dans le communiqué de presse du 31/01/2019 transmis aux correspondants presse (une vingtaine environ : radio, tv et presse écrite) (pièce n° 17) et dans les « Newsletters Presse » des 04, 11, 18 et 25/02/09 envoyées également à ces mêmes correspondants presse (pièce n° 18).

- Une adresse électronique dédiée à cette concertation a également été mise en place sur le site de la mairie pendant cette période « concertation-montpelaz-tours@mairie-rumilly74.fr » pour permettre au public d'adresser par courriel ses observations.
- Une concertation des associations économiques locales et des chambres consulaires : courrier et dossier transmis le 7 février 2019 :
 - o Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie,
 - o Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie,
 - o Union des Commerçants de Rumilly Albansais (UCRA),
 - o Comité d'Action Economique Rumilly Alby Développement (CAE),
 - o DRAC / UDAP.

A ces 5 organismes, ont été transmis un courrier, la délibération du 24/01/2019 et le dossier mis à disposition du public (identique à pièce n° 2).

1.5/ Le bilan quantitatif de la concertation :

1.5.1/ Réunion publique :

Environ 110 personnes ont participé à cette réunion. Après la présentation, un débat fructueux a eu lieu. Nous renvoyons au compte-rendu (pièce n° 5).

1.5.2/ Registre, remarques écrites :

- 38 contributions ont été faites dont :
 - o 16 par l'intermédiaire du registre papier déposé en Mairie au service urbanisme (pièce n° 19),
 - o 22 par l'intermédiaire du registre informatique ou par courrier (pièce n° 20).

Les noms des contributeurs sont repérés par des chiffres ou des lettres dans ce bilan ; les lettres vont de 1 à 16 pour les inscriptions sur le registre papier et A à V pour le registre numérique et courrier. Seules les associations et groupes politiques qui interviennent sont mentionnés. Pour avoir le nom des contributeurs, nous renvoyons au tableau figurant en annexe (pièce n° 21).

- 1 courrier reçu de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Haute-Savoie (pièce n° 22).
- 1 courrier reçu du Comité d'Action Economique Rumilly Alby Développement (pièce n° 23).

Nous renvoyons au tableau ci-après de synthèse des observations.

De manière générale, ce projet se situe dans un secteur de la commune sur lequel il existe de fortes attentes de la population pour revaloriser la rue Montpelaz. Mais il est sûr qu'il concerne des terrains et bâtiments sur lesquels la commune n'a pas une maîtrise foncière complète. Des acquisitions amiables ont commencé sur la rue des Tours ces dernières années et la procédure amiable va se poursuivre. Pour autant la commune devra sans doute lancer une procédure d'expropriation afin d'avoir la maîtrise foncière complète pour ce projet de requalification urbaine. Aussi, ce

projet peut inquiéter les propriétaires et créer des tensions, d'autant que la commune n'a pu rencontrer tous les propriétaires en amont ; la concertation est là aussi pour évoquer cette problématique. Comme tout projet d'urbanisme, il peut y avoir des réactions négatives sur le projet d'autant plus que celui-ci n'est pas encore finalisé et que nous sommes au stade de la présentation des grands principes d'aménagement. Toutefois, ce projet répondant aussi à de fortes attentes, il fait aussi l'objet d'avis favorables d'une partie des intervenants. Certains ont bien sûr des questionnements ou des remarques. Il est important d'analyser toutes ces contributions afin de répondre aux inquiétudes ou oppositions d'une part mais aussi de voir de quelle manière le projet peut intégrer certains éléments de la concertation, d'autre part.

2/ Synthèse des contributions et analyse :

Introduction – Méthodologie d'analyse :

Par rapport à la méthode de concertation elle-même, il y a un certain nombre d'observations d'autant que ce projet se situe dans un ensemble plus vaste de réaménagement du centre-ville lié au programme gouvernemental « Action cœur de ville ». Certaines personnes considèrent qu'elles manquent d'information sur cette stratégie plus globale. Enfin, les interrogations notamment des propriétaires sur l'acquisition de leurs biens sont légitimes d'autant que la commune n'avait pas pu encore contacter directement tous les propriétaires en amont de cette concertation.

Aussi, la méthode d'analyse de cette première phase de la concertation est la suivante :

Dans la première partie (2.1), il s'agira de répondre d'abord aux questions et remarques relatives à la concertation elle-même sur le projet (24 contributions), puis de répondre aux questions relatives aux acquisitions foncières (9 contributions).

Dans la seconde partie (2.2), à partir des éléments du projet de l'opération d'aménagement, il s'agira d'analyser les questions relatives aux formes urbaines, au patrimoine, aux questions relatives aux stationnements, à la circulation et aux commerces. Enfin les points divers seront analysés.

Analyse des contributions et réponse de la maîtrise d'ouvrage pour chaque point présenté :

Synthèse des contributions (→) et réponses du maître d'ouvrage (←):

2.1/ Les questions et remarques liées à la concertation sur ce projet et aux acquisitions foncières :

2.1.1/ Les questions et remarques liées à la concertation sur ce projet

Points abordés, remarques, observations, questions.	Réponse du maître d'ouvrage à cette ou ces remarque(s)
<p>→ (contribution par mail : Association agir ensemble pour Rumilly et l'Albanais) Les éléments présentés sur le projet d'aménagement de la rue des Tours / rue Montpelaz sont les seuls à être à peu près détaillés (il manque bien sûr de nombreux éléments, comme la simulation relative aux flux de circulation, des capacités de parking, la description des mesures d'attractivité pour faire revenir les commerces dans le centre-ville, la prise en compte de l'augmentation de la population et le nécessaire dimensionnement des équipements), mais surtout, alors même qu'il est clairement indiqué qu'il s'agit seulement d'une partie d'un réaménagement d'ampleur, ce réaménagement d'ampleur n'est pas présenté. Il est donc demandé à la population de Rumilly de s'exprimer sur une toute petite partie d'un projet d'ampleur, sans avoir la moindre idée de ce qu'il adviendra par la suite.</p> <p>→ (autre contributeur M par mail) Quelle vision à long terme / quelle stratégie globale ?</p>	<p>← Le projet d'aménagement de l'ilot Montpelaz / Tours est dans la continuité du projet global urbain mené depuis une quinzaine d'années sur divers espaces publics (notamment rue C de Gaulle, Grenette, secteur Gare, Manufacture, Place d'Armes et plus récemment place de l'Eglise, rue du Repos). Il fait suite à un certain nombre d'études comme l'étude de définition des orientations d'aménagement Montpelaz / Annexion / Tours /Repos en 2012 et l'étude prospective sur le développement urbain du centre-ville en 2018. On pourrait dire qu'il s'agit du dernier maillon à aménager entre le centre ancien et le centre contemporain. L'aménagement de ce dernier secteur se révélait donc prioritaire.</p> <p>Il constitue une suite logique à l'aménagement en cours du secteur de l'ancien hôpital et des rues adjacentes qui va s'achever fin 2019. De plus tout le monde s'accorde à dire qu'il faut enfin faire quelque chose pour la rue Montpelaz, dont l'image s'est dégradée fortement ces dernières années. La commune travaille depuis plus d'un an sur l'étude prospective sur le développement urbain du centre-ville. Un certain nombre d'actions vont être mises en œuvre dans les 5 prochaines années au travers de la convention « action cœur de ville » signée en septembre 2018. La ville de Rumilly a déjà commencé à communiquer sur ce dispositif au travers de ses différents supports de communication (bulletin municipal, site internet, réunion publique sur le quartier du centre-ville) de même que</p>

→ (autre contributeur L par courrier) Comment accepter cette étude menée à l'envers, ... sans avoir, au préalable, analysé le projet dans sa globalité ?
→ (contributeur V par mail) Il manque des éléments de cadrage dans la concertation permettant d'avoir une vision globale des enjeux.

→ (contributeur R par mail) Il s'agit d'une réunion de présentation d'un projet déjà bouclé et non d'une concertation

→ (même contributeur R) « Le calendrier est trop ambitieux avec une tentative de passage en force un an avant les élections »

sur l'étude prospective ; cette dernière est en cours d'achèvement et elle intègre bien sûr les aspects liés aux stationnements et au plan de circulation en prenant en compte les futurs habitants du centre-ville. La communication sur l'étude prospective et plus globalement sur le dispositif « action cœur de ville » va s'intensifier dans les mois qui viennent.

La réunion publique du 28/02/19 a été l'occasion de présenter cette stratégie plus globale à partir de l'étude prospective. Nous renvoyons au compte-rendu de celle-ci dans lequel figure cette présentation plus globale.

← Il ne s'agit pas d'un projet bouclé ; au moment du lancement de la concertation, nous sommes encore au stade des objectifs du projet et des grands principes d'aménagement. Ce sont les candidats aménageurs avec leurs équipes dont promoteurs, architectes qui vont nous proposer du coup plusieurs propositions.

← Non, il n'y a pas de passage en force. Toutes les phases politiques et administratives sont respectées et le conseil municipal a toute légitimité pour prendre les décisions jusqu'à la fin du mandat. Le démarrage d'une opération d'aménagement prend plusieurs années entre la décision politique, les études préalables, les études opérationnelles, les aspects budgétaires et financiers et les autorisations administratives. On peut toujours repousser un projet à plus tard, et surtout sur des secteurs où les problématiques sont multiples et complexes mais les attentes de requalification de cet îlot par la population sont très fortes. On ne peut remettre toujours à plus tard cette requalification. C'est pourquoi la commune a lancé cette opération urbaine.

<p>→ (contributeur V par mail) Il est légitime de se poser la question du lancement visiblement rapide du projet sur cet îlot, alors qu'il n'est pas fait mention des résultats globaux de l'étude.</p> <p>→ (même contributeur V) : Il faudrait mettre en concurrence plusieurs cabinets d'architecture pour avoir des propositions alternatives.</p> <p>→ (contributeur R par mail) Impression que le projet est définitif comme si les étapes avaient été brûlées.</p> <p>→ → → (contributeur L par courrier et autres contributeurs S, V et Groupe politique Rumilly une ambition nouvelle, par mails) pourquoi pas de concours ? Il faut mettre en concurrence différents cabinets.</p>	<p>← Les résultats de l'étude plus globale pour le renouveau du centre-ville ont bien été évoqués lors de la réunion publique du 28/02/2019. Pour ne pas dépasser une durée trop longue de réunion et bien laisser un temps d'échange conséquent avec le public, ces résultats ont été présentés de manière très synthétique.</p> <p>← Pour le moment, il faut rappeler que le projet n'est pas fait. Nous en sommes à la phase des orientations générales et des grands principes d'aménagement. La commune va lancer une consultation d'aménageurs ; ces derniers auront 4 mois avec leurs équipes respectives (architecte, promoteur) pour remettre leurs offres d'aménagement et financières. Cette procédure de mise en concurrence est équivalente à un concours ; nous espérons avoir de nombreux projets. L'aménageur sera choisi en fonction des réponses qu'il apportera au programme.</p>
<p>→ → (autres contributeurs R, V, par mail) Ce projet consiste en fait à mettre en place une nouvelle opération immobilière</p> <p>→ (Contributeur M par mail) Un projet de cette ampleur doit prendre en considération les personnes directement concernées, c'est-à-dire les habitants de ces quartiers. L'écoute est importante même s'il est impossible de mettre toutes ces personnes d'accord.</p>	<p>← C'est faux ; l'objectif est bien de réinsérer ce quartier délaissé dans le centre-ville en réaménageant les espaces publics et en amenant de nouveaux habitants, une résidence jeunes actifs notamment.</p> <p>← La commune a volontairement mis en place cette concertation pour être à l'écoute des personnes concernées. Ce projet va du reste au-delà des seuls habitants du secteur car il intéresse toute la population de la ville et au-delà, pour avoir un centre-ville plus vivant. Ce quartier a été laissé sans aménagements alors que de nombreux secteurs du centre-ville ont été réaménagés. Le contributeur a raison de dire qu'on ne peut mettre tout le monde d'accord car tout le monde n'a pas la même vision des enjeux. L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. La concertation vise justement à ce que le plus grand nombre de personnes puissent s'exprimer.</p>

<p>→→→ (contributeurs Q, L par mail et 9 sur registre) Ils laissent entendre qu'ils ont été approchés ou qu'ils ont entendu que des propriétaires avaient été approchés par une agence immobilière alors qu'ils n'étaient pas au courant du projet concernant leurs biens.</p> <p>→ (contributeur Association Agir Ensemble pour Rumilly et l'Albanais) Il faut sursoir au projet.</p> <p>→ (contributeur L par registre papier et mail) Il faut prendre le temps de la réflexion afin d'avoir un projet à long terme qui concernera aussi les générations futures.</p> <p>→ (contributeur V par mail) Dans le calendrier affiché, la phase d'enrichissement du cahier des charges de la consultation des aménageurs par les conclusions de la concertation n'est pas précisée. Il est à espérer que le cahier des charges ne soit pas encore établi.</p> <p>→ (contributeur T par mail) Il est regrettable de faire appel encore à des aménageurs avec le risque que ce soit aussi moche que l'ancien hôpital.</p>	<p>← La commune regrette ces agissements mais n'est en rien responsable de cela.</p> <p>← Ce sursis dure depuis 30 ans ; il n'y a pas de raison objective de retarder un projet sur lequel il y a beaucoup d'attente. La commune travaille depuis des années sur son centre-ville et la réflexion est bien avancée au travers de l'étude prospective d'urbanisme et des discussions sur le programme gouvernemental « action cœur de ville ».</p> <p>← Le calendrier affiché est synthétique. Toutes les observations, remarques, contre-propositions sont analysées par le présent bilan de concertation avec l'objectif d'enrichir le cahier des charges qui va définir le programme d'aménagement.</p> <p>← C'est un point de vue et une affirmation gratuite ; les nouveaux bâtiments en construction et les aménagements des espaces publics en cours font aussi l'objet d'autres points de vue majoritaires, beaucoup plus favorables. La mise en concurrence des aménageurs permettra d'avoir des projets qualitatifs, parmi lesquels sera retenu le meilleur.</p>
---	---

→ (contributeur Rumilly une ambition nouvelle par mail) Avec la seule réunion publique cette consultation ne souligne pas les orientations fortes pour le centre (importance de l'activité dont commerciale / déplacement doux/mixité). Il nous semble nécessaire de compléter les objectifs évoqués dans la délibération des objectifs suivants :

- Renforcer dans les projets immobiliers, le stationnement résidentiel pour éviter que celui-ci ne déborde et multiplie les difficultés de stationnement actuelles
- Permettre et faciliter un stationnement « clients et bénéficiaires des activités commerciales et de services, et autres activités », ce, avec un turn-over régulier
- Enfin, modifier l'objectif « intervenir fortement sur l'espace public de la rue Montpelaz... ville historique » par : « Intervenir fortement sur l'espace public de la rue Montpelaz de manière à permettre des cheminements doux sécurisés, lisibles, agréables et attractifs entre la place d'armes et le centre-ville, notamment en liant activités/cheminements sécurisés (donc via cette rue Montpelaz)

← Nous sommes au début de la concertation ; d'autres réunions publiques seront prévues dans les mois qui viennent sur les actions envisagées pour le centre-ville au travers de l'avancée du dossier « action cœur de ville ». Les différents aspects cités seront bien sûr évoqués.

Pour ce qui concerne les propositions de compléments des objectifs du projet d'aménagement de l'ilot, il est prévu de travailler sur une notion de mutualisation des parkings privatifs avec des places dévolues à chaque fonction.

Synthèse pour le bilan :

En conclusion de l'analyse des questions et remarques de la concertation afin de poursuivre la concertation publique sur le dossier, il est proposé :

- de renforcer la communication sur l'étude globale sur le centre-ville en prévoyant une ou plusieurs réunions publiques qui intègrent les aspects de circulation et de stationnement sur le centre-ville.

2.1.2/ Les questions et remarques liées aux acquisitions foncières

Points abordés, remarques, observations, questions	Réponse du maître d'ouvrage à cette ou ces remarque(s)
<p>→ (contributeur Association des Amis de la rue des Tours - sur registre papier) Les propriétaires s'opposent au projet tel que présenté et demandent des rencontres régulières.</p> <p>→ (contributeur 9 par registre papier) On n'a reçu aucun courrier, aucun écrit nous prévenant directement, personnellement avant la réunion publique.</p>	<p>← La municipalité est favorable à ces rencontres et celles-ci ont largement commencé.</p> <p>← Après le conseil municipal du 24 janvier dernier qui a donné le coup d'envoi à l'opération d'aménagement, c'est lors de la réunion publique du 28/02/1019 que l'information a pu être présentée. Cela a permis de toucher en même temps un plus grand nombre de personnes dont les propriétaires. Lors de cette réunion publique, il a été répondu par rapport à cette absence de courrier en amont ; nous renvoyons au compte-rendu qui dit qu'il y a un certain nombre de propriétaires qui nous ont contactés ; la consultation systématique des gens concernés va être réalisée dans les semaines qui viennent avant la DUP. La négociation amiable va se poursuivre. La DUP n'a vocation à intervenir que s'il y a un échec des négociations amiables. Jusqu'à là, c'est seulement à l'initiative des personnes qui ont vu le</p>

<p>→ (Contributeur M par mail) Les personnes expropriées seront-elles consultées au préalable ? Quelle sera l'indemnisation de leurs biens ?</p>	<p>projet, et qui se sont sentis concernés et qui sont venus nous voir ou à l'occasion d'acquisition de biens dans leur entourage. Par le bouche à oreille, des personnes sont venues nous voir pour parler de leurs biens situés dans la rue des Tours en disant bien moi je suis favorable de vendre le plus vite possible, moi non pour telle ou telle raison en tout cas pas tout de suite, on voudrait attendre un petit peu, etc.</p>
<p>→ (contributeur N par mail) Est-ce qu'il y a un risque que la DUP évolue et concerne le secteur Sud de la rue des Tours ?</p>	<p>← La commune a déjà rencontré beaucoup de propriétaires et va continuer à rencontrer les autres. La procédure d'expropriation sera suivie par le juge de l'expropriation qui va évaluer les indemnités. Toutes les acquisitions sont faites au prix du marché.</p>
<p>→ (contributeur 8 par registre papier) Je suis opposé à la vente car dans la rue des Tours, j'ai un petit terrain pour ma voiture alors que j'habite dans la rue Montpelaz et je ne pourrais plus l'utiliser.</p>	<p>← Le projet va concerner effectivement des propriétés privées que la commune doit acquérir pour mener à bien le projet ; c'est inéluctable mais tout sera fait pour prendre en compte les préjudices éventuels. Les propriétés seront évaluées au juste prix en tenant compte des sujétions particulières.</p>
<p>→ (Contributeur Association des Amis de la rue des Tours -registre papier) Opposé à la vente et demandant une véritable concertation gagnant / gagnant.</p>	<p>← Nous allons rencontrer les propriétaires ; pour cette phase amiable, la commune est en train de missionner l'EPF 74 (Etablissement Public Foncier). Les visites de bien seront assurées par l'EPF et/ou les services municipaux.</p>
<p>→ (contributeur P par courrier) En consultant l'étude d'urbanisme, je vois que mon bien est coupé en deux sur la rue Montpelaz, ce qui semble physiquement difficile.</p>	<p>← Une expertise est envisagée pour bien voir les bâtiments concernés, leurs limites ou leurs morphologies particulières. Le périmètre du projet sera ajusté.</p>

<p>→ (contributeur par mail « Rumilly une ambition nouvelle ») Le projet de DUP ne concerne que la rue des tours, d'où la fragilité car la rue Montpelaz est concernée</p> <p>→ (contributeur Association Montpelaz Tours par mail) Opposition au projet et demande rdv en mairie prochainement</p>	<p>← Le périmètre de la DUP n'est pas encore défini et il intégrera les sites de projet sur lesquels la commune n'a pas la maîtrise foncière.</p> <p>← Les personnes seront rencontrées.</p>
---	--

Synthèse pour le bilan :

En conclusion de l'analyse des questions et remarques liées aux acquisitions foncières, il est proposé de :

- Rencontrer l'ensemble des propriétaires concernés que ce soit directement ou par l'intermédiaire de l'EPF 74 afin de poursuivre la phase d'acquisition amiable.
- Reporter la procédure de DUP si elle s'avère nécessaire au moment du choix de l'aménageur, afin d'avoir le périmètre précis des emprises nécessaires au projet.

2.2/ Les questions et remarques liées au projet d'aménagement :

Par rapport au projet d'aménagement, c'est surtout le thème du patrimoine ancien qui revient en premier, suivi des questions sur les stationnements, le plan de circulation et les formes urbaines.

En fréquence d'observations, nous avons recensé le nombre de fois où les 5 points principaux ont été évoqués que ce soit par consignation sur le registre, par courrier et aussi lors de la réunion publique.

Les questions et remarques sur les aspects relatifs à la circulation et aux stationnements sont prégnantes.

Points essentiels soulevés	Nombre d'interventions
Les questions / remarques sur les logements à construire en termes de forme urbaine et de densité	15
Les questions / remarques liées au patrimoine ancien	24
Les questions / remarques liées aux stationnements privés et publics	20
Les questions / remarques liées aux circulations et mobilités	13
Les questions / remarques liées aux activités commerciales	14

2.2.1/ Les questions et remarques sur les logements à construire et termes de forme urbaine et de densité

Points abordés, remarques, observations, questions	Réponse du maître d'ouvrage à cette ou ces remarque(s)
<p>→ (Contributeur lors de la réunion publique) Dans d'autres réunions précédentes il a été dit qu'on construirait beaucoup trop de logements à Rumilly et là, il s'agit encore de logements. (contributeur 12 par mail) Nous allons encore avoir plus d'immeubles.</p>	<p>← Pour le centre-ville, tous les spécialistes nous disent que c'est important de faire revenir des habitants. C'est le seul moyen pour créer une dynamique ; de même qu'on ne peut pas réhabiliter et faire vivre un centre-ville si on n'y met pas des habitants. C'est davantage la construction en périphérie du centre qui doit être contrôlée.</p>

→ (contributeurs Association des amis de la rue des Tours et 8 par registre papier) Une hauteur importante des bâtiments est prévue entraînant des nuisances visuelles.

→ (contributeur M par mail) La hauteur des constructions doit rester raisonnable, il faut rester dans le style du centre-ville.

→ (contributeur 10 par registre papier) Ces immeubles vont donner une perte de luminosité.

→ (contributeur 9 par registre papier) Bétonnage de quartier historique, on donne aux promoteurs des quartiers anciens.

→ (contributeur A par mail) Il faudrait garder les tourelles de la rue des Tours et faire un grand parking derrière ou aménager de petites maisons jumelées pour les personnes âgées et seules.

→ (contributeur 1 par courrier) Il faut faire un quartier futuriste avec 2 tours de 50 mètres de haut.

← Pour le secteur rue des Tours, le PLU en vigueur actuellement (zone UAb) permet d'avoir des bâtiments à 18 mètres à la poutre sablière, soit plus de 5 étages comme la copropriété du Beausoleil immédiatement à l'Est. Cette hauteur est volontairement réduite pour une meilleure intégration avec la rue Montpelaz et dans un objectif de transition avec les immeubles plus hauts à l'Est, au Nord et au Sud. Il s'agit bien d'imposer une hauteur raisonnable en R+3 maximum. Ainsi la hauteur sera volontairement réduite dans ce sens dans le projet de PLUi, en plus de cet objectif dans le cahier des charges des aménageurs.

← Il ne s'agit pas du tout de « bétonnage » puisque les formes urbaines envisagées sont raisonnables ; la rue des Tours dans sa portion Nord comme c'est précisé dans le dossier de concertation présente une morphologie peu dense (jardins, annexes et quelques habitations) et constitue un secteur en devenir entre le centre-ville contemporain et le centre historique en articulation avec la rue Montpelaz. Cet îlot des Tours est une sorte « d'arrière » de la rue Montpelaz qui trouvera une nouvelle fonction urbaine en étant réinséré dans le tissu urbain.

← La petite tour de la rue sera conservée. Ce secteur est en plein centre, à moins de 300 mètres de la gare. Compte-tenu de cet emplacement, il est nécessaire de faire des logements collectifs mais comme on l'a vu, il s'agit d'une densité raisonnable.

← Certaines personnes considèrent qu'il faudrait densifier beaucoup à l'inverse des interventions ci-avant ; ce n'est pas ce que souhaite la municipalité ; l'objectif est de s'intégrer dans le site et de limiter volontairement la hauteur des constructions.

<p>→ (contributeur L par courrier et mail) Le projet prévoit l'édification de barres.</p> <p>→ (contributeurs E par mail et lors réunion publique) Quelle sera la distance des futures immeubles aux bâtiments de la rue Montpelaz ?</p> <p>→ (contributeur lors de la réunion publique) l'école André est-elle supprimée ?</p> <p>→ (contributeur S par mail) L'école André va être fermée sans savoir comment et où on la remplace, cela montre que le projet n'est pas réfléchi.</p> <p>→ (contributeur Comité d'Action Economique par mail) Des logements de 3 à 4 pièces se vendront-ils ? Ce n'est pas évident. Il faut des grands logements non pas en m² mais en nombre de pièces ; l'objectif étant d'intéresser les acheteurs et non les investisseurs. Il faudrait plafonner les prix en contrepartie d'un engagement de non-revente sur une durée définie.</p>	<p>← Ce n'est pas le cas ; il s'agit de travailler des bâtiments en petits plots d'habitations.</p> <p>← Cette distance n'est pas encore décidée, ce seront aux aménageurs de nous faire des propositions et à la commune de choisir, mais le principe est d'avoir un tissu aéré.</p> <p>← Comme précisé lors de la réunion publique, on doit se poser la question de faire des travaux très importants sur les écoles dans les années qui viennent. A un moment donné, on se posera la question si on fait des rénovations lourdes ou si on reconstruit une école de quartier. Au cas où, nous avions demandé au bureau d'études d'étudier cette hypothèse à long terme ; ce pourquoi les esquisses proposent une vision à terme. Ce n'est pas dans l'opération. Par ailleurs la commune a construit ces dernières années le nouveau groupe scolaire Joseph Béard, rue de Verdun. Ce site a encore des capacités foncières pour un agrandissement. Mais encore une fois aucune décision n'est prise pour reconstruire cette école en libérant le foncier sur l'ilot des Tours. Il est simplement normal d'anticiper sur une éventuelle construction ne serait-ce que pour gérer les accès, avoir une vision d'ensemble.</p> <p>← Les aménageurs devront concevoir leurs réponses de manière à avoir des logements qualitatifs plutôt destinés à des acheteurs qu'à des investisseurs. Le programme ne définira pas une typologie précise de logements.</p>
---	---

<p>→ (contributeur Comité d'Action Economique par mail) Résidences jeunes actifs : Projet validé si cet équipement concerne des alternants, des stagiaires et des employés à statut intermédiaire avant d'obtenir un logement plus pérenne.</p>	<p>← C'est le cas.</p>
---	------------------------

Synthèse pour le bilan :

En conclusion de l'analyse des questions et remarques sur les logements à construire et termes de forme urbaine et de densité, il est proposé de :

- Demander à la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie d'intégrer au PLUi (en cours d'élaboration) une OAP pour avoir des formes bâties aérées, afin d'avoir pour les nouvelles constructions rue des Tours, une qualité urbaine, et des règles permettant une densité raisonnable (hauteur limitée, proportion de pleine terre).

2.2.2/ Les questions et remarques liées au patrimoine ancien

Dans cette rubrique, toutes les remarques liées de près ou de loin au patrimoine ont été intégrées que ce soit dans le sens de la conservation des bâtiments ou de leur démolition.

Points abordés, remarques, observations, questions	Réponse du maître d'ouvrage à cette ou ces remarque(s)
<p>→→ (Contributeurs A + D par mail) Il faut démolir la partie Ouest pour stationnement, promenade et aération de la rue → (contributeur K par courrier) Il faut effacer la moitié Ouest de la rue pour élargir et mettre en place une terrasse piétonnière.</p>	<p>← Si on peut admettre quelques ouvertures pour aérer le tissu urbain, il n'est pas envisageable de démolir toute une partie d'une rue si caractéristique comme la rue Montpelaz. Une destruction massive d'un côté d'une rue ne serait de toute manière pas admise par les autres institutions (DRAC, ABF) ou par le juge administratif statuant par exemple sur l'utilité publique.</p>

<p>→ (contributeur J par courrier) Il serait sûrement intéressant d'aménager 1 ou 2 placettes avec une vue panoramique sur les Remparts et le Clergeon, cela diminuerait l'effet couloir actuel.</p>	<p>En revanche, la commune souhaite créer une placette en belvédère sur le côté Ouest de cette rue, permettant de créer une respiration dans cette « rue couloir » et de faire rentrer de la lumière.</p>
<p>→ (contributeur P par courrier) J'approuve le projet présenté (faisant référence à un belvédère) en espérant même un deuxième belvédère.</p>	<p>← Un seul belvédère est envisagé.</p>
<p>→ (contributeur I par courrier) La seule solution pour la rue Montpelaz, c'est la pelle mécanique. Il faut conserver les bâtiments à valeur patrimoniale et démolir le reste.</p>	<p>← Les communes se doivent de sauvegarder le patrimoine ancien qui fait aussi le charme des villes françaises. Par contre quelques démolitions ponctuelles peuvent être envisagées selon la nature du patrimoine en présence, dans le cadre d'un projet de requalification.</p>
<p>→ (contributeur 5 par registre papier) Que vont devenir les jardins au-dessous du belvédère ?</p>	<p>← Il n'est pas prévu de construire sur ces jardins, sauf annexes.</p>
<p>→ (contributeur par mail « Rumilly une ambition nouvelle ») Lors de la réunion publique, il a été évoqué l'élargissement de la rue des Tours à 12 m ; est-ce que cela signifie la démolition de bâtiment historique ?</p>	<p>← Ce n'est pas le cas ; le bureau d'études faisait référence à une largeur très confortable du mail piéton structurant à aménager en lieu et place du chemin des écoliers et non à la largeur de la rue des Tours au niveau de sa connexion avec la rue Montpelaz.</p>
<p>→ (contributeur T par mail) pourquoi de pas conserver les beaux édifices anciens et les rénover ?</p>	<p>← La commune souhaite effectivement conserver un certain nombre de bâtiments anciens porteurs de patrimoine en permettant leur restauration.</p>
<p>→ (contributeur 4 par registre papier) Il serait intéressant de faire une traboule entre la rue Montpelaz et la rue des Tours.</p>	<p>← La commune souhaite faire réaliser un cheminement public (piéton) entre les 2 sous-secteurs pour bien les connecter.</p>

<p>→ (contributeur lors de la réunion publique) Il faut mettre en valeur la chapelle des Bernardines.</p> <p>→ (contributeur P par courrier) Mon habitation semble coupée en 2 par le projet.</p> <p>→ (contributeur 3 par registre papier) Comment ça se passe si les bâtiments mitoyens aux démolitions sont ébranlés ou fissurés ?</p> <p>→ (contributeur 8 par registre papier) Un huissier devra intervenir pour les bâtiments mitoyens.</p> <p>→ (contributeur H par mail) Mon logement est collé à des bâtiments qui seraient détruits rue Montpelaz ; si je suis favorable à ce projet, est-ce qu'il n'y a pas des risques pour mon logement qui partage le même mur porteur ?</p> <p>→ (contributeur 8 par registre papier) A Rumilly, on ne s'occupe pas du patrimoine alors qu'il y a un intérêt pour les touristes de plus en plus nombreux.</p> <p>→ (contributeur S par mail) Ce projet supprime un patrimoine architectural de la ville.</p> <p>→ (contributeur L par courrier et mail) Que deviendrons les habitations du 16è s ?</p>	<p>← Dans un premier temps le garage rajouté et collé à la façade de la chapelle va être démoli. Dans le projet d'aménagement, il est prévu de mettre en valeur les abords côté rue des Ecoles.</p> <p>← Le plan figurant dans le dossier public a effectivement pris qu'une partie de la parcelle du propriétaire. Ce point a été revu pour ne pas couper le bâtiment en deux. Le propriétaire sera contacté pour une visite sur place.</p> <p>← Des constats systématiques et contradictoires avec les propriétaires concernés des bâtiments mitoyens seront faits préalablement aux travaux comme le prévoit la réglementation. Ce sera une obligation à la charge de l'aménageur et/ou promoteur ; toutes les garanties seront prévues pour reconstituer si nécessaire des contreforts pour garantir la stabilité des bâtiments conservés. La question des murs porteurs sera bien sûr étudiée en amont.</p>
<p>→ (contributeur 8 par registre papier) A Rumilly, on ne s'occupe pas du patrimoine alors qu'il y a un intérêt pour les touristes de plus en plus nombreux.</p> <p>→ (contributeur S par mail) Ce projet supprime un patrimoine architectural de la ville.</p> <p>→ (contributeur L par courrier et mail) Que deviendrons les habitations du 16è s ?</p>	<p>← Ce n'est pas vrai. La municipalité (en lien avec les architectes des bâtiments de France) s'occupe également de mettre en valeur et de protéger le patrimoine ancien qui présente un intérêt certain pour le tourisme.</p> <p>← Ce n'est pas le cas ; ces bâtiments ne sont pas classés ou inscrits aux monuments historiques ; une concertation est en cours avec le service des ABF pour les démolitions ponctuelles envisagées.</p>

<p>→ (contributeur 12 dans registre papier) Le cachet de ville ancienne va disparaître.</p>	<p>← Ce n'est pas le cas. Si quelques démolitions sont envisagées dans le cadre d'un projet d'intérêt général, elles le sont de manière très ponctuelle. Elles ne concernent nullement des bâtiments patrimoniaux. Du reste, ce projet va redonner du cachet à cette rue en pleine décrépitude.</p>
<p>→ (contributeur 9 par registre papier) On donne des quartiers anciens aux promoteurs alors que les anciens maires n'ont pas « lâchés ».</p> <p>→ (contributeur « Association agir ensemble pour Rumilly et l'albanais » -par mail) Les aménagements nécessitent la destruction des bâtiments historiques / est-ce vraiment nécessaire pour construire des barres ?</p>	<p>← Ce n'est pas le cas. Il ne s'agit pas de « donner » aux promoteurs un quartier en faisant fi de la valeur patrimoniale. Il s'agit enfin d'aménager la rue Montpelaz dans un projet plus global en travaillant aussi sur les abords. Il y a beaucoup d'attentes de la population pour que la municipalité fasse enfin quelque chose pour cette rue qui a été abandonnée. Il ne s'agit pas de démolir des bâtiments patrimoniaux et la qualification de « barres » d'habitation n'est pas du tout adaptée.</p>
<p>→ (contributeur 8 par registre papier) Il faudrait maintenir le secteur avec ses jardins héritage des ordres religieux.</p>	<p>← Les jardins caractéristiques par leur morphologie sont conservés sur la rue des Remparts.</p>
<p>→ (contributeur 14 par registre papier) Rumilly pourrait retrouver son cachet comme a su le faire La Roche sur Foron alors que la ville de Rumilly subit le raz de marée urbain annécien en se remplissant de barre d'immeubles.</p>	<p>← La municipalité cherche aussi à mettre en valeur son patrimoine. Le contributeur devant l'évolution de la ville ces dernières années peut avoir l'impression qu'on densifie trop. C'est pourtant pas du tout ce qui est prévu sur les projets de logements rue des Tours avec des gabarits de bâtiments s'approchant des maisons de rue en R+3.</p>
<p>→ (contributeur oral / rencontre M le Maire d'un propriétaire) Je ne suis pas défavorable à ce que mon bâtiment soit intégré dans l'opération de reconstruction prévue en limite de propriété</p>	<p>← Cette parcelle sera intégrée à l'assiette foncière de l'opération de reconstruction.</p>

Synthèse pour le bilan :

En conclusion de l'analyse des questions et remarques sur le patrimoine, il est proposé de :

- De diligenter une étude sur les bâtiments à restructurer rue Montpelaz dans le respect du programme de consultation, auprès d'un architecte spécialisé en patrimoine.

2.2.3/ Les questions et remarques liées aux stationnements privés et publics

Points abordés, remarques, observations, questions	Réponse du maître d'ouvrage à cette ou ces remarque(s)
<p>→→ (contributeur lors de la réunion publique+ contributeurs par registre papier 5 et 6) Dans le projet présenté il n'y a pas de parkings, notamment pour les nouvelles constructions.</p> <p>→ (contributeur par mail Rumilly une ambition nouvelle) Comment ce projet prend en compte la question du stationnement des logements d'autant que des catégories supérieures sont souhaitées et que ces personnes ont plusieurs voitures.</p>	<p>← Les nouveaux logements sur la rue des Tours auront bien leurs propres stationnements privatifs principalement en sous-sol avec un principe de mutualisation.</p> <p>← Comme il a été précisé lors de la réunion publique, on ne peut continuer à raisonner avec 3 places de stationnement par logement dans l'évolution des centres villes en proximité d'une gare (moins de 250 mètres) et en tissu urbain ancien. Au final, plus on met des parkings, plus on a des voitures d'autant que certains garages servent de cave. Les bus urbains vont être mis en place prochainement (arrêt de bus à moins de 100 mètres de l'îlot) et sont aussi une réponse en matière de mobilité. Ce secteur est très propice à une approche d'éco-quartier favorisant les déplacements doux, mutualisant les stationnements résidentiels. Aujourd'hui et c'est particulièrement vrai pour les jeunes générations, le besoin de stationnement n'est plus un critère fondamental ; les habitudes changent. Ce qui compte pour les nouveaux logements c'est d'avoir</p>

<p>→ (contributeur M par mail) Les parkings seront-ils suffisants d'autant qu'il existe un manque flagrant de parkings sur Rumilly même si on remarque des efforts.</p>	<p>des caves ou celliers et ne pas avoir de garages transformables en cave. Ainsi les places boxées en sous-sol ne seront pas autorisées.</p> <p>← Les études sur les capacités actuelles de stationnement montrent que l'offre est bien dimensionnée sur Rumilly. L'aménagement des espaces publics prévus au projet peut induire une suppression de certaines places de stationnement afin de conforter notamment les modes doux. Le principe pour la municipalité, c'est que toute place supprimée doit être compensée par une nouvelle place à terme.</p>
<p>→ (contributeur K par mail) Il faudrait créer deux grands parkings souterrains, un sous Démotz et un sous la place des anciennes casernes.</p>	<p>← La commune a réactivé le projet de faire un parking sous le terrain sportif de Démotz, qui est au cœur de la ville ; une étude de faisabilité est en cours sur ce point. De même, une étude de faisabilité d'agrandissement du parking du Bernoud par un parking en silo est en cours. Le secteur de Démotz est idéalement positionné à moins de 300 m du secteur à projet et peut répondre aussi aux demandes résidentielles. En matière de stationnement public, il existe un consensus aujourd'hui sur la nécessité de développer les parkings de proximité d'autant que les distances à pied sont très courtes dans le centre-ville ; on se gare à quelques centaines de mètres et on fait tout à pied. L'étude prospective a montré que la marche était une pratique très développée à Rumilly sans doute du fait de l'échelle du centre-ville très propice aux piétons ; sans compter que les parkings sont gratuits.</p>
<p>→ (contributeur J par courrier) La réussite de cette opération est évidemment liée à la réalisation de nouveaux parkings et au réaménagement du plan de circulation. → (contributeur « Association agir ensemble pour Rumilly et l'albanais » par mail) Il manque</p>	<p>← L'étude prospective sur le développement urbain du centre-ville intègre les questions de circulation et de stationnement. Aussi au travers de cette étude globale, cette thématique est bien prise en compte en prenant en compte l'évolution des constructions pour les années qui viennent.</p>

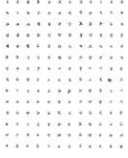
<p>des éléments relatifs au stationnement dans la réflexion globale.</p> <p>→ (contributeur A par mail) Il faudrait un grand parking sur le secteur des Tours</p> <p>→ (contributeur 13 registre papier) Il faudrait faire un parking public sur la partie ouest du secteur des Tours</p> <p>→ (contributeur L par courrier et mail) Dans le dossier, il n'y a pas d'indication sur les parkings dédiés aux occupants actuels.</p> <p>→ (contributeur E par mail et lors de la réunion publique) Est-ce que ce sera possible d'avoir une place dans le parking privatif souterrain soit à l'achat, soit en location ?</p>	<p>← Cette option n'est pas retenue d'autant que l'ilot des Tours est situé à côté du parking du Quai des Arts et n'est pas connecté sur une voie passante et n'a pas une surface foncière importante. En revanche un parking privatif sera bien prévu sous les nouveaux immeubles.</p> <p>← La possibilité d'avoir quelques places en location ou à l'achat dans le nouveau parking souterrain privatif des logements à construire rue des Tours, pour les besoins d'autres riverains (notamment pour les logements à restructurer rue Montpelaz) est souhaitée. C'est un système qu'on n'a pas pu mettre en place sur le site de l'ancien hôpital et que la Commune souhaite mettre en place soit sur ce parc privé, soit sur un futur parc public de stationnement avec un système de place en concession.</p> <p>← Voir première réponse ci-dessus. Ces aspects-là seront discutés avec les propriétaires lors de la phase actuelle de négociation amiable.</p> <p>← L'acquisition se fera selon la valeur réelle des biens.</p>
<p>→ (contributeurs 8 et 11 par registre papier) La commune va acquérir nos stationnements privatifs rue des Tours avec l'expropriation et nous n'aurons plus nos stationnements alors que nous résidons rue Montpelaz sans autres possibilités de stationner.</p> <p>→ (contributeur 10 registre papier) Je possède un garage rue des Tours et la réalisation de ce projet va me contraindre à le vendre à un prix dérisoire en privant mon logement d'un parking, ce qui fera perdre de la valeur à mon logement.</p>	

<p>→ <i>(contributeur O par mail)</i> Il y a trop de stationnement sauvage (sous-entendu gênant) rue Montpelaz.</p> <p>→ <i>(contributeur N par mail)</i> Je crains que la suppression des places de parking rue Montpelaz n'accroisse le stationnement sauvage.</p> <p>→ <i>(contributeur S par mail)</i> vous ne faites que supprimer des parkings sans proposer assez d'espaces pour les déplacements doux / comment c'est pris en compte dans le projet selon quelle étude.</p> <p>→ <i>(contributeur Comité d'Action Economique par mail)</i> Peut-on prévoir dans les nouveaux logements des parkings à la vente disponibles pour les logements anciens du quartier?</p> <p><input type="checkbox"/> Est-il envisageable de creuser un 2nd niveau afin d'accroître le nombre de stationnements ?</p> <p><input type="checkbox"/> Il faut construire des boxes ouverts, pour que les garages soient utilisés en tant que tels et non pour y faire du stockage.</p>	<p>← L'aménagement de la rue va être de nature à limiter encore plus le stationnement sauvage.</p> <p>← Toutes les places ne seront pas supprimées et le stationnement sauvage sera davantage surveillé sur un espace réaménagé.</p> <p>← C'est faux puisque l'objectif au contraire est de favoriser les modes doux au maximum et c'est bien pris en compte dans les études.</p>
<p>→ Dans le programme des aménageurs, et comme évoqué plus-avant, il sera précisé qu'un nombre de places sera prévu en sous-sol pour les besoins d'autres riverains (notamment pour les logements à restructurer rue Montpelaz). Un deuxième sous-sol sera nécessaire pour maintenir des espaces de pleine terre au droit des logements. Comme mentionné plus haut, les places ne seront pas boxées.</p>	<p>← Dans le programme des aménageurs, et comme évoqué plus-avant, il sera précisé qu'un nombre de places sera prévu en sous-sol pour les besoins d'autres riverains (notamment pour les logements à restructurer rue Montpelaz). Un deuxième sous-sol sera nécessaire pour maintenir des espaces de pleine terre au droit des logements. Comme mentionné plus haut, les places ne seront pas boxées.</p>

Synthèse pour le bilan :

En conclusion de l'analyse des questions et remarques liées aux stationnements privés et publics, il est proposé de :

- Développer des parkings de proximité de manière à compenser les places publiques supprimées par les aménagements et répondre aux évolutions du centre-ville.



- Prévoir du stationnement privatif en grande partie souterrain rue des Tours intégrant en plus des places nécessaires au programme de construction, des places répondant aux besoins des opérations de restructuration / réhabilitation rue Montpelaz.

2.2.4/ Les questions et remarques liées aux circulations et mobilités

Points abordés, remarques, observations, questions	Réponse du maître d'ouvrage à cette ou ces remarque(s)
<p>→ (contributeur L par courrier et mail) Aucune réflexion profonde sur le plan de circulation réaliste de ce projet (la rue des Tours, côté de la tour ne mesure qu'environ 3,50 mètres et non 12 mètres indiqués)</p>	<p>← Lors de la réunion publique il a été évoqué un gabarit très confortable pour le chemin qu'on peut qualifier de chemin des écoliers côté Est de l'ilot. Cela n'a rien à voir avec la connexion à la rue Montpelaz côté Ouest, qui est effectivement étroite. Il n'est pas envisagé de l'élargir.</p>
<p>→ (contributeur « Association agir ensemble pour Rumilly et l'Albanais » par mail) Il manque de nombreux éléments dans le projet comme la simulation relative aux flux de circulation.</p>	<p>← Comme précisé lors de la réunion publique, des études ont été faites sur les questions de circulation et de stationnement dans l'étude prospective plus globale sur le centre-ville avec des comptages complets des flux dans toutes les rues avec une simulation des reports de circulation. Le bureau d'études mobilité a travaillé sur différents scénarios. Le projet d'aménagement fonctionne quelle que soit l'évolution du plan de circulation. Il a été précisé également que le principe était de réduire le flux de circulation sur la rue Montpelaz afin d'apaiser cette voie qui connaît un trafic qui n'est pas adapté à sa morphologie.</p>
<p>→ (contributeur - par mail « Rumilly une ambition nouvelle ») Il n'y a pas de lien avec la projection sur les déplacements.</p>	<p>← Comme cela a été précisé lors de la réunion publique, le principe à l'avenir est d'avoir des parkings de proximité sans traverser le centre ancien comme c'est le cas aujourd'hui. Les reports de circulation et stationnement seront présentés lors d'une prochaine réunion publique.</p>
<p>→ (contributeur 10 par registre papier) Condamner la circulation rue Montpelaz va augmenter flux de circulation ailleurs.</p>	<p>← Comme cela a été précisé lors de la réunion publique, le principe à l'avenir est d'avoir des parkings de proximité sans traverser le centre ancien comme c'est le cas aujourd'hui. Les reports de circulation et stationnement seront présentés lors d'une prochaine réunion publique.</p>

<p>→ <i>(contributeur J par courrier)</i> La réussite du projet passe par la requalification de la rue et la réduction du trafic automobile.</p>	<p>circulation sont connus. Et effectivement la requalification de la rue passe par une nette diminution des flux de circulation afin de favoriser les déplacements modes doux confortables.</p>
<p>→ <i>(contributeur A par registre papier et mail)</i> Il faut faire de la rue Montpelaz une rue piétonne.</p>	<p>← Comme précisé précédemment, les scénarios de circulation seront présentés. Le scénario de la piétonisation de cette rue fait partie des scénarios à l'étude. Quel que soit le scénario qui sera choisi à terme, l'aménagement de la rue Montpelaz doit permettre l'évolution du plan de circulation à long terme.</p>
<p>→ <i>(contributeur R par mail)</i> Il y a un choix de ne pas étudier l'aménagement en secteur piétonnier de la rue Montpelaz(dans la mesure où on ne souhaite pas favoriser le commerce dans cette rue) et qu'on privilégie la circulation des modes doux par le chemin des écoles à l'Est.</p>	<p>← L'aménagement d'un mail piéton se fait dans la continuité de la liaison gare / place d'Armes / place Stalingrad afin d'avoir un axe structurant et qualitatif pour les scolaires qui sont nombreux dans le secteur. Les piétons qui viennent d'une partie de la place d'Armes ou de l'avenue Gantin continueront à passer par la rue Montpelaz d'autant que celle-ci sera plus confortable pour les piétons.</p>
<p>→ <i>(contributeur 12 par registre papier)</i> Je ne suis pas d'accord sur la réduction de la circulation rue Montpelaz et des stationnements car mon commerce dépend des flux de circulation.</p>	<p>← Une grande partie des flux de circulation sort du centre-ville sans s'arrêter au travers de cette rue étroite avec beaucoup de piétons qui ne se sentent pas en sécurité avec les voitures qui les frôlent. Une rue apaisée et requalifiée avec de nouveaux logements proches va amener de nouveaux clients pour les commerces de proximité.</p>
<p>→ <i>(contributeur M par mail)</i> Prend-t'on en compte les déplacements doux dans le projet ? → <i>(contributeur 8 par registre papier)</i> Pensez aux déplacements des personnes âgées.</p>	<p>← C'est le cas ; la requalification des différents espaces publics a bien pour objet de donner une priorité aux piétons et autres modes doux.</p>
<p>→ <i>(contributeur 6 par registre papier et lors de la réunion publique)</i> ...dans la mesure où l'accès</p>	<p>← Comme précisé lors de la réunion publique, il n'est pas prévu de reporter la circulation sur cette rue, au contraire, il faudra l'apaiser aussi en la réservant aux riverains.</p>

<p>aux garages ou parkings obligera les automobilistes à utiliser la rue des Remparts.</p> <p>→ (contributeur J par courrier) Une trouée devrait être réalisée entre ce nouveau quartier et la rue Montpelaz.</p> <p>→ (contributeur lors de la réunion publique) Il faudra prévoir des bornes automatiques pour les riverains si on ne veut pas être envahi à la sortie des écoles.</p>	<p>← La Commune souhaite effectivement faire réaliser une percée piétonne pour bien connecter la rue Montpelaz et le secteur des Tours.</p> <p>← Effectivement mais toutes ces réponses seront données dans les projets des aménageurs.</p>
--	---

Synthèse pour le bilan :

En conclusion de l'analyse des questions et remarques liées aux circulations et mobilité, il est proposé de :

- Mentionner dans le programme que les propositions remises devront être compatibles avec une éventuelle évolution du plan de circulation.
- Rendre public les scénarios de circulation.

2.2.5/ Les questions et remarques liées aux activités commerciales

Points abordés, remarques, observations, questions	Réponse du maître d'ouvrage à cette ou ces remarque(s)
<p>→ (contributeur L par courrier et mail) construire plus de logement, c'est faire moins de commerce.</p>	<p>← Il ne s'agit pas de faire moins de commerce, il s'agit de le concentrer sur les secteurs pertinents et de refaire venir des nouveaux habitants qui consommeront également dans ces commerces.</p>

<p>→ (contributeur K par mail) Il faut reconstruire des commerces. → (contributeur C par mail) Il faut que les commerces vivent.</p>	<p>← Sur la problématique des commerces, il y a eu des études préliminaires en 2012 par le bureau d'études spécialisé BERENICE ; le constat était que le linéaire commercial était déjà trop étendu sur Rumilly et qu'il fallait le reconcentrer sur un linéaire marchand plus stratégique pour lui donner plus de vigueur. L'étude prospective actuelle va dans le même sens ; et sur la rue Montpelaz on ne pourra pas faire revenir du commerce en nombre. Comme précisé lors de la réunion publique, c'est compliqué d'agir dessus. Il faut travailler sur d'autres leviers comme la qualité des espaces publics. Il faut impérativement concentrer l'activité en ayant des continuités mais sans avoir un linéaire trop étendu. Si le commerce est isolé, cela marche moins bien. A Rumilly il y a deux polarités à renforcer : autour de la place de l'Hôtel de ville / rue C de Gaulle, Grenette, d'une part, et autour de la place d'Armes / Gantin, d'autre part. Aujourd'hui, du fait des mutations et usages, on constate qu'on ne pourra plus avoir la continuité commerciale entre ces deux ensembles.</p>
<p>→ (contributeur J par courrier) Dans la partie Nord de la rue Montpelaz, il n'est pas réaliste de réintégrer du commerce</p>	<p>← Effectivement, dans la partie Nord, beaucoup de commerces sont fermés dont certains depuis des décennies. Ces locaux rattachés aux logements en étages ou donnant sur la rue des Remparts peuvent trouver un deuxième souffle en habitation.</p>
<p>→ (remarque lors de la réunion publique) Les activités commerciales Montpelaz Sud sont-elles conservées ?</p>	<p>← Toute la partie Sud de la rue Montpelaz qui est la plus large, en rattachement de la place d'Armes fait partie d'une polarité à conserver. Sur cette partie, il s'agit bien d'encourager le commerce encore dynamique.</p>
<p>→ (contributeur R par mail) Ce projet condamne définitivement les possibilités de relance du commerce de proximité en ouvrant</p>	<p>← Les locaux commerciaux existants pourront perdurer en commerce dans la partie centrale et Nord de la rue mais les locaux vétustes sans repreneur avec une morphologie difficile pourront à</p>

<p>la possibilité de transformer les RDC anciens en logement</p> <p>→ (contributeur L par courriel et mail) Alors que le projet initial (on peut supposait que le contributeur évoque l'étude 2012 / 2016 ?) visait à redynamiser le commerce aucune information ou tendance sur les actions transparait et comment attirer le chaland en l'entraînant à l'arrière des commerces côté rue des Tours</p>	<p>présent être transformés en habitations ou annexes d'habitations, ce qui est préférable à des devantures fermées.</p> <p>← La création de commerce ne se décrète pas. En tout cas, la municipalité fait en sorte de conforter les polarités commerciales existantes et des aides directes aux commerces vont être mises en place avec nos partenaires financiers dans le cadre du programme « action cœur de ville ».</p>
<p>→ (contributeur R par mail) Le choix de ne pas étudier la question de l'aménagement en secteur piétonnier de cette rue et la réduction des possibilités de stationnement confirme le choix délibéré de la municipalité d'en finir avec le commerce en direction du centre « bas ». L'aménagement projeté amplifie la fin des commerces de ce quartier en privilégiant le flux de circulation en modes doux à l'arrière de cette rue en direction des écoles.</p>	<p>← Pour la question du plan de circulation, nous renvoyons à la réponse sur cette thématique au point 2.2.4.</p>
<p>→ (contributeur lors de la réunion publique) Les professions libérales peuvent être développées ?</p> <p>→ (contributeur V par mail) Pourquoi ne pas envisager le portage de locaux commerciaux</p>	<p>← Pourquoi pas ; refaire venir des bureaux dans le centre ancien, du tertiaire c'est dans l'air du temps ; c'est ce qu'on imagine plus autour de la gare, devant ou en partie sur le site des anciennes tanneries. Du reste les locaux commerciaux pourraient être réaffectés également en services, ou pour les professions libérales.</p> <p>← La commune conserve cette possibilité d'autant qu'elle a un droit de préemption commerciale.</p>

<p>par la municipalité pour faire revenir des commerces rue Montpelaz</p> <p>→ (contributeur R par mail) Le cheminement alternatif par les écoles ne va pas finir de dévitaliser complètement la rue Montpelaz ?</p> <p>→ Avis favorable de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie) reçu sur le dossier</p> <p>→ (contributeur CAE) La rue Montpelaz étant le lien entre deux zones commerçantes de Rumilly, il serait intéressant de maintenir les commerces de plus de 100 m² dans la partie Nord (ils doivent être au nombre de 3). <input type="checkbox"/> Ne faut-il pas d'abord réaliser les travaux sur les îlots prévus et les projets de la rue Montpelaz et ensuite mettre en place un positionnement clair sur les linéaires commerciaux ? En effet, la rue Montpelaz est</p>	<p>Aujourd'hui, la collectivité a fait le choix de porter tous ses efforts et tous ses moyens dans les linéaires commerciaux dynamiques plutôt que de tenter de créer artificiellement des commerces dans des secteurs où ils sont pratiquement morts depuis de nombreuses années, comme dans la partie nord de la rue Montpelaz. Des aides directes seront attribuées aux commerçants dans ces linéaires commerciaux dans le cadre du programme « Action cœur de ville ».</p> <p>← Ce n'est pas un chemin alternatif, les flux piétons seront sans doute plus importants dans la rue Montpelaz dans la mesure où le trafic routier sera réduit et donc plus attractif pour les piétons. Ce projet de mail structurant vise à permettre d'avoir un cheminement confortable, avenant et sécurisé pour les nombreux scolaires du quartier. Il a aussi pour ambition de permettre aux parents de laisser leur voiture un peu plus loin (exemple arrière gare) pour emmener leurs enfants par ce site propre.</p> <p>← Il est pris acte de cet avis favorable en particulier sur le commerce.</p> <p>← Les linéaires commerciaux sont redéfinis de manière à conforter les 2 pôles existants du centre-ville comme mentionné plus avant. Du reste, les locaux commerciaux qui ne figureront pas dans la servitude des linéaires commerciaux à sauvegarder, pourront toujours rester du commerce. Il n'est pas souhaitable d'attendre que les travaux soient terminés. Il faut donner un discours clair aux différents acteurs.</p>
--	--

<p>en train d'intéresser des investisseurs ou des propriétaires qui pensent qu'avec les travaux, une certaine nouvelle attractivité de la rue sera effective ; les nouveaux immeubles vont dynamiser le secteur y compris commercialement. Il ne faudrait pas rendre irréversible la décision au détriment du fonctionnement commercial de la ville. → (contributeur Comité d'Action Economique) Le projet Ilot Rue des Tours – Rue Montpelaz est reconnu dans sa globalité comme un projet positif pour le développement de la ville de Rumilly.</p>	<p>← Il est pris acte de cet avis favorable</p>
--	---

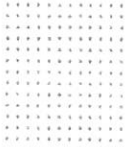
Synthèse pour le bilan

En conclusion de l'analyse des questions et remarques liées aux activités commerciales, il est proposé de :

- demander à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie de mettre à jour la servitude des linéaires commerciaux à sauvegarder dans le projet de PLUi.

2.2.6/ les questions et remarques diverses :

Points abordés, remarques, observations, questions	Réponse du maître d'ouvrage à cette ou ces remarque(s)
<p>→ (contributeur lors de la réunion publique) Il n'y a pas moyen d'inciter les propriétaires à réhabiliter leurs bâtiments.</p>	<p>← Tout ce secteur est dans un périmètre de projet avec l'objectif de mettre en place des aides à la réhabilitation au travers de plusieurs dispositifs. Le programme « action cœur de ville » va nous permettre de mettre en place de nouveaux outils aidant les propriétaires comme</p>



<p>→ (contributeur O par mail) Nous souhaitons savoir si des subventions sont prévues pour la rénovation de notre copropriété rue Montpelaz (façade et toiture) ?</p>	<p>une nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) dite de renouvellement urbain. Une étude préalable à sa mise en place va être lancée dans ce sens par la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (compétente en matière d'habitat) afin de bien cibler les aides et mettre en place cette OPAH. Par ailleurs le ministère a annoncé fin mars 2019 un nouveau dispositif d'incitation fiscale pour la rénovation des logements anciens afin de faciliter l'achat des logements anciens vacants en centre-ville, réhabiliter les logements en effectuant des travaux de performance énergétique notamment. Les villes comme Rumilly par leur conventionnement « action cœur de ville » sont directement éligibles à ce dispositif. Enfin, il est envisagé de mettre en place des aides financières pour le ravalement des façades en centre-ville.</p>
<p>→ (contribution lors de la réunion publique) Pourquoi la réhabilitation au second plan (sous-entendu par rapport aux restructurations plus lourdes ou aux constructions neuves ?</p>	<p>← Comme précisé lors de la réunion publique, le financement de ces travaux de réhabilitation de ces immeubles anciens n'est pas évident pour les propriétaires. Aussi l'aménageur retenu devra faire à la fois quelques opérations de restructuration rue Montpelaz et des constructions rue des Tours. D'où l'objectif d'intervenir sur certains bâtiments caractéristiques en achetant quelques maisons de la rue pour restructurer. Pour autant la municipalité souhaite aussi mettre en place une politique de réhabilitation que ce soit pour les propriétaires occupants ou les bailleurs, en intervenant également sur la vacance.</p>

Synthèse pour le bilan :

Les questions et remarques diverses ont concerné la thématique des réhabilitations de logements. Sur cette thématique, il est proposé de :

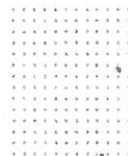
- mettre en place des dispositifs financiers d'aide à la réhabilitation en lien avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (OPAH ciblée, ou autre).

3/ Orientations globales proposées :

➤ Au terme de la concertation, il est proposé de compléter les objectifs recherchés par cette opération d'aménagement en ajoutant un sixième objectif relatif aux problématiques de circulation et de stationnement :

- Réinsérer ce quartier délaissé dans la trame urbaine.
- Faire revenir des habitants en cœur de ville par la réalisation de logements qualitatifs et diversifiés.
- Intervenir fortement sur l'espace public de la rue Montpelaz de manière à permettre des cheminements sécurisés, lisibles, agréables et attractifs entre la place d'Armes et le centre-ville historique.
- Aménager une succession d'espaces publics qualitatifs de manière à créer des parcours urbains agréables.
- Concentrer l'activité commerciale suivant des parcours marchands lisibles et attractifs.
- Sixième objectif proposé :
 - **Intégrer les problématiques de circulation et stationnement privés et publics de l'ilot dans une stratégie globale visant à répondre aux besoins en la matière.**

Les synthèses de chaque thématique figurant sous chaque tableau sont proposées dans la délibération du Conseil Municipal.



Enfin, concernant la concertation publique, une deuxième phase de concertation de la population sera définie dans les mois qui viennent par délibération du Conseil Municipal. Il est proposé, dans cette attente, de laisser ouvert un registre d'observation en mairie (au service urbanisme) pour les personnes qui souhaitent s'exprimer.

Nota bene : pour information ces annexes ci-dessous sont consultables au service Urbanisme-Foncier

1/ Eléments permettant la concertation :

- Délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2019 (pièce n° 1).
- Dossier du projet mis à disposition du public (pièce n° 2).
- Copie pages site web de la ville en page d'actualité et rubrique spécifique urbanisme (pièce n° 3).
- Document présentant le projet : « Opération d'aménagement de l'îlot rue Montpelaz / rue des Tours – présentation des orientations d'aménagement et éléments principaux du programme » (pièce n° 4).
- Compte-rendu réunion publique du 28 février 2019 (pièce n° 5).
- Hebdo des Savoie du 31/01/2019 (pièce n° 6).
- Dauphiné Libéré du 02/02/2019 (pièce n° 7).
- Dauphiné Libéré du 25/02/2019 (pièce n° 8).
- Affichage en Mairie vitrine extérieure (pièce n° 9).
- Panneaux lumineux réunion publique (pièce n° 10).
- Page actualité site de la Mairie réunion publique (pièce n° 11).
- Dauphiné Libéré du 27/01/2019 (pièce n° 12).
- Dauphiné Libéré du 04/02/2019 (pièce n° 13).
- Hebdo des Savoie du 14/02/2019 (pièce n° 14).
- Panneaux lumineux (pièce n° 15).
- Newsletters des 31/01/2019 et 14/02/2019 (pièce n° 16).
- Communiqué de presse du 31/01/2019 (pièce n° 17).
- Newsletters Presse des 04, 11, 18 et 25/02/2019 (pièce n° 18).

2/ Observations déposées lors de la concertation :

- Copie registre papier déposé en Mairie au service urbanisme (pièce n° 19).
- Copie registre informatique et courriers reçus (pièce n° 20).
- Liste des contributeurs référencés dans l'analyse (pièce n° 21).
- Courrier reçu de la CCI (pièce n° 22).
- Courrier reçu du CAE (pièce n° 23).
- Courrier transmis le 07/02/2019 à l'UCRA (pièce n° 24), resté sans réponse.
- Courrier transmis le 07/02/2019 à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (pièce n° 25), resté sans réponse.
- Courrier transmis le 07/02/2019 à l'UDAP / ABF (pièce n° 26), resté sans réponse.

CONTRIBUTEURS

Registre papier

1	Anonyme
2	Mr BOUYE
3	Annie GAILLARD
4	Jean-Pierre PEROLINI
5	Denise LAVOREL
6	Georges DECARRE
7	Association des Amis de la Rue des Tours : C. BOCHARD – B. CHANEL – S. CHAPUIS – R. DALBERTO – J. BESSON – D. GROSSENBACHER – M. ZARELLA – F. PEROLINI – M. PEROLINI
8	Michel PEROLINI
9	Anonyme
10	Mme BESSON
11	Mr ou Mme ZARELLA
12	Pascal RENAULD
13	Maryse BARBERA
14	Franck PEROLINI (?)
15	Charles PEROLINI
16	Benoît CHANEL

Messagerie électronique et courriers

A	Mireille TRIQUET
B	Jean-Pierre GRIMAUD
C	Thierry DUFRENE
D	Jocelyne BEAUQUIS
E	Géraldine PELCAT
F	Philippe ZANATTA
G	Association Montpelaz – Tours (?)
H	Arnaud DUNAND
I	Anonyme
J	Gilbert GRUFFAT
K	Jean SUZANNE
L	Gérard GEY
M	Christian DULAC
N	Emmanuelle LE TIRRAND
O	Eric VISBECQ
P	SCI DE LA FONTAINE BRAISSAND – Jean CREGUT
Q	Guillaume CARAT – Association Agir Ensemble pour Rumilly et l’Albanais
R	Emmanuel COGNET
S	JR DELTIMPLE
T	Jérôme CELLIER
U	Jacques MORISOT – Pauline ORSO-MARCHAND – Yannick CLEVY – Rumilly une Ambition Nouvelle
V	Jean-Sylvain GOUTELLE